

Communauté de Communes La Grandvallière



Procès-Verbal du Conseil Communautaire Du 10 Mars 2026

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : DELACROIX Jean-Luc, BOUCHOT Nathalie, JARNO Pascal, SCHIAVONI Laure

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : DELACROIX Jean Luc à Christine FICHOT
JARNO Pascal à GUYETANT Mélanie
SCHIAVONI Laure à RIGOULOT Marie-Pascale

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean Claude

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 25

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 Février 2026

1. EHPAD :
ERRD
Affectation des résultats 2025
2. CFU
3. Affectation de résultats 2025
4. Budget primitif – Budget Principal et Budget Annexe Les Dadonins
5. Accord de principe organisation mutualisée de l'accueil et de l'entretien estivale du site Pic de l'aigle – Belvédère des 4 lacs avec SPL Terre d'émeraude (convention de mise à disposition)
6. Constitution d'une servitude de passage au profit de la société

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 Février 2026 : unanimité

1. **EHPAD** :
ERRD

Compte de gestion 2025 :

Après s'être fait présenter l'ERRD 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2025,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget EHPAD.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

→ **Vote** : à l'unanimité

Compte administratif 2025 :

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. JARNO Pascal, Vice-Président de la Communauté de Communes La Grandvallière délibérant sur l'ERRD (Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 dressé par Mme La Présidente Madame VESPA, après s'être fait présenter l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET ANNEXE EHPAD / M22						
Résultats reportés cumulés.....	254 399.60					
Opérations de l'exercice	3 131 433.17	3 168 973.79	40 664.53	62 176.60	3 426 497.30	3 231 150.39
TOTAUX	3 385 832.77	3 168 973.79	40 664.53	62 176.60	3 426 497.30	3 231 150.39
Résultats de clôture		37 540.62		21 512.07		59 052.69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		37 540.62		21 512.07		59 052.69
RESULTATS DEFINITIFS	-216 858.98			21 512.07	-195 346.91	

Mme La Présidente ne prenant pas part au vote,

→ **Vote** : à l'unanimité

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme VESPA Françoise,
Madame La Présidente informe les membres du Conseil communautaire que l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2025 de « l'EHPAD Louise Mignot » a dégagé un **excédent comptable global de fonctionnement de 37 540,62 €** décomposé comme suit :

Section Hébergement : déficit de 22 737,54 €

Section Dépendance : déficit de 47 946,39 €

Section Soins : excédent de 108 224,55 €

Il convient d'incorporer **les résultats antérieurs cumulés** répartis comme suit :

Section Hébergement : déficit de 18 250,97 €

Section Dépendance : déficit de 142 659,15 €

Section Soins : déficit de 93 489,48 €

Soit un **déficit cumulé de 254 399,60 €**

Résultats consolidés et affectation en 2026 des résultats 2025 comme suit :

- **Le déficit en Hébergement de 22 737,54 € sera reporté ainsi :**
22 737,54 € de report à nouveau ajouté au déficit cumulé de 2024 de 18 250,97 € soit un solde débiteur de **40 988,51 €** en 2025 à porter au compte 11934 ;
- **Le déficit en Dépendance de 47 946,39 € sera reporté ainsi :**
47 946,39 € de report à nouveau ajouté au déficit cumulé de 2024 de 142 659,15 € soit un solde débiteur de **190 605,54 €** en 2025 à porter au compte 11934 ;
- **L'excédent en Soins de 108 224,55 € sera reporté ainsi :**
108 224,55 € de report à nouveau déduit du déficit cumulé 2024 de 93 489,48 € soit un solde créditeur de **14 735,07 €** en 2025 à porter au compte 11034 ;

Soit un **déficit cumulé de 216 858,98 €.**

→**Vote** : à l'unanimité

2. CFU

Budget principal :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 285 765.22	2 664 793.64	4 950 558.86
	Recettes réalisées	B	172 537.28	2 852 426.46	3 024 963.74
	Restes à réaliser	C	1 034 589.08	0.00	1 034 589.08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 216 416.74	3 193 228.42	5 409 645.16
	Dépenses réalisées	E	601 806.19	2 569 174.96	3 170 981.15
	Restes à réaliser	F	1 263 644.17	8 404.10	1 272 048.27
Différences titres/mandats	Solde des réalisations	G=B-E	-429 268.91	283 251.50	-146 017.41
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs reportés	H	-88 021.48	563 434.78	475 413.30
Solde de clôture	Excédent / déficit	G+H	-517 290.39	846 686.28	329 395.89
Différence RAR	Restes à réaliser	I= C-F	-229 055.09	0.00	-237 459.19
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-746 345.48	846 686.28	100 340.80

Mme La Présidente ne prenant pas part au vote,

→**Vote** : à l'unanimité

Budget annexe ZA Les Dadonins :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
	Libellé	Code	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	271 266.40	491 266.40	762 532.80
	Recettes réalisées (1)	B	0.00	2 710.00	2 710.00
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	260 633.00	510 633.80	771 266.80
	Dépenses réalisées (1)	E	2 710.00	2 710.00	5 420.00
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 710.00	0.00	-2 710.00
Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-10 633.40	19 367.40	8 734.00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-13 343.40	19 367.40	6 024.00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit (résultat cumulé)	G + H + I	-13 343.40	19 367.40	6 024.00

Mme La Présidente ne prenant pas part au vote,

→Vote : à l'unanimité

3. Affectation de résultats 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	283 251.50
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	563 434.78
C. Résultat à affecter	846 686.28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement E Résultats antérieurs</u>	- 429 268.91
<u>F. Soldé des restes à réaliser d'investissement (RAR)</u>	-229 055.09
Besoin de Financement G= D + E+ F	746 345.48
AFFECTATION	846 686.28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	746 345.48
2) Report en fonctionnement R002	100 340.80

→Vote : à l'unanimité

4. Budget Primitif – Budget Principal et Budget Annexe Les Dadonins

Budget principal :

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget, budget principal, en résumant les orientations générales.

Section	Report	Dépenses	Total BP
Fonctionnement			
Dépenses		2 856 956.47	2 856 956.47
Recettes		2 856 956.47	2 856 956.47
Investissement			
Dépenses	1 263 644.17	733 001.46	1 996 645.63
Recettes	1 034 589.06	962 056.57	1 996 645.63

→Vote : à l'unanimité

Budget annexe ZA Les Dadonins :

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget, budget annexe, en résumant les orientations générales.

Section	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	280 000.40€
Recettes	280 000.40€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	276 686.00€
Recettes	276 686.00€

5. Accord de principe organisation mutualisée de l'accueil et de l'entretien estival du site Pic de l'Aigle – Belvédère des 4 lacs avec SPL Terre d'Émeraude (convention de mise à disposition)

Madame la Présidente informe que consécutivement à la création, en janvier 2020, de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté issue de la fusion des communautés de communes du Pays des Lacs, de la région d'Orgelet, Petite Montagne et Jura Sud, il a été décidé la création d'une entente intercommunale dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie touristique commune à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté.

Les Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura et La Grandvallière ont été invitées à participer à la création la Société Publique Locale « Terre d'Émeraude Tourisme ».

La Société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, dans le respect de leurs compétences et selon convention annuelle ou pluriannuelle, d'une part :

- d'assurer la promotion, la communication et la valorisation des sites touristiques communs aux actionnaires de la Société, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;
- d'assurer les fonctions d'accueil et d'information des touristes sur le territoire Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté;
- d'assurer la promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;
- de contribuer sur le territoire à la coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ;

Dans ce contexte, il est proposé de réfléchir à une organisation d'accueil mutualisée avec la SPL Terre d'Émeraude et Champagnole Nozeroy en période estivale.

La collectivité ayant besoin uniquement de quelques heures en période estivale, nous avons le réflexe de demander les besoins voir de proposer de mutualiser les recrutements saisonniers avec les autres offices du territoire.

La SPL Terre d'Émeraude propose de recruter un agent saisonnier à temps pleins et de nous mettre cet agent à disposition entre 7h et 10h/ semaine.

Actuellement La communauté de communes recrute des stagiaires pour la période estivale pour participer à l'accueil des visiteurs à l'Office de tourisme et au Chalet d'Ilay pour le Pic de l'Aigle. L'avantage de ce système est de proposer une organisation et un accueil commun. L'amplitude d'accueil et d'intervention sur site sera plus importante et fluide.

L'entretien du site se fait également par les agents techniques de St Laurent en Grandvaux ou l'agent technique de la commune de Chaux du Dombief.

On nous propose également d'organiser l'entretien avec la SPL terre d'Émeraude. La collaboration pourrait porter sur de la

- Taille d'arbre
- Mise au propre du site en début
- Surveillance de la propreté du site...

Cette organisation pourrait soulager les agents actuels et mettre en place une gestion communes des espaces d'accueils (parkings, sentiers)

C'est une proposition qui doit être approfondie techniquement.

IL est demandé d'accord un accord de principe pour poursuivre le travail d'un conventionnement mutualisé de l'accueil et de l'entretien estivale du site Pic de l'aigle – Belvédère des 4 lacs avec SPL Terre d'émeraude du 1^{er} juin au 15 septembre 2026

→**Vote** : à l'unanimité

6. Constitution d'une servitude de passage au profit de la Société

Après débat de l'assemblée, des précisions sont à récupérer : sujet reporté

La séance est levée 21h

Le secrétaire de séance



BAUDURET Jean-Claude

La Présidente

Françoise VESPA

